



Fédération Nationale de l'Enseignement,
de la Culture et de la Formation Professionnelle
FNEC FP FORCE OUVRIERE
SUPAUTONOME-FO ET SNPREES-FO



**ELECTION AU COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

Scrutin du 4 décembre 2014

**Profession de foi de la liste
SUPAUTONOME-FO et SNPREES-FO
présentée par la FNEC FP FORCE OUVRIERE**

FO un syndicat indépendant, FO un syndicat qui vous défend

Le jeudi 4 décembre tous les personnels titulaires et non titulaires sont appelés à voter pour élire leurs représentants au Comité Technique Ministériel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CTMESR). Cette élection détermine aussi la représentativité des organisations syndicales au niveau ministériel, en particulier pour la composition du CHSCT MESR.

Le CTMESR est consulté sur les textes législatifs ou réglementaires concernant les statuts des personnels, il est informé des bilans sociaux et des travaux du CHSCT ministériel.

VOTEZ POUR LA LISTE SUPAUTONOME-FO et SNPREES-FO

- pour défendre le statut national des fonctionnaires,

C'est défendre le statut général de la fonction publique d'État et les statuts particuliers qui définissent nationalement nos garanties.

- pour défendre les droits des contractuels,

C'est combattre pour la titularisation des contractuels qui le souhaitent. C'est voter pour défendre les droits des contractuels qui ne bénéficient d'aucun statut protecteur et sont victimes d'une précarisation croissante.

- pour revendiquer l'augmentation des salaires,

Le gouvernement veut bloquer la valeur du point d'indice jusqu'en 2017, alors qu'elle est déjà bloquée depuis 2010 ! Voter FO, c'est revendiquer 8% d'augmentation de la valeur du point d'indice.

Voter FO, c'est revendiquer une revalorisation des grilles indiciaires pour toutes les catégories C, B et A, de réelles perspectives de carrière et des possibilités de promotion.

- pour promouvoir les libertés universitaires et la liberté de recherche,

C'est défendre les libertés universitaires et la liberté de recherche face à l'arbitraire mis en place par les lois Péresse et Fioraso. C'est demander le respect de la spécificité des disciplines dans l'organisation des études, des concours, de la recherche, et l'attribution de moyens (postes et budgets) nécessaires à l'exercice de ces libertés.

- pour s'opposer à la territorialisation,

La loi Fioraso organise le regroupement autoritaire des établissements, dans la logique de l'acte III de la décentralisation. Cette territorialisation remet en cause le caractère national du service public républicain. Avec la mise en place des COMUE - rejetée dans les CT et au CNESER - voter FO, c'est revendiquer le maintien de toutes les formations, s'opposer aux mutualisations forcées et défendre les conditions de travail.

- pour défendre la liberté de négociation,

C'est refuser un "dialogue social" dans lequel les représentants syndicaux auraient comme fonction d'accompagner les contre-réformes et ne pourraient discuter que dans le cadre de leur mise en œuvre. Force Ouvrière continuera à négocier sur la base des revendications des seuls personnels, en toute indépendance, même si ces revendications sont contradictoires avec les contre-réformes ou les contraintes budgétaires.

VOTEZ FORCE OUVRIÈRE AU CTMESR C'EST DEFENDRE LA RECHERCHE PUBLIQUE ET L'UNIVERSITÉ LAÏQUE ET RÉPUBLICAINE

FO a toujours combattu les lois Pacte pour la Recherche de 2006, LRU de 2007 et loi LRU2 de 2013 qui organisent l'autonomie des universités, le désengagement de l'État, la fin de la liberté de recherche et des libertés universitaires et enfin la territorialisation, attaque majeure contre les services publics républicains.

FO défend les œuvres universitaires et ses personnels, s'oppose à leur régionalisation et défend le caractère national du statut des Personnels Ouvriers des CROUS.

FO s'oppose à la transformation des organismes de recherche en agences de moyens au profit des COMUE et défend la capacité des organismes à définir leurs politiques scientifiques nationales. Il défend le statut des chercheurs à temps plein et s'oppose à la fusion des corps ITA-ITRF.

FO s'oppose aux attaques contre le statut des enseignants-chercheurs, les pressions pour la modulation et l'évaluation locale introduite par le « suivi de carrière ». FO défend la qualification et le maintien de l'habilitation à diriger des recherches.

FO revendique l'équivalence TP-TD pour les ATER et pour les heures complémentaires.

FO revendique la fin de l'entretien annuel pour les BIATSS, des vrais concours pour les ITRF, le droit à mutation et à une carrière qui ne dépende pas de l'arbitraire au nom de la très subjective « *qualité du dossier* ».

FO revendique un vrai plan de titularisation des personnels non titulaires et l'arrêt des recrutements de CDD et CDI sur des besoins permanents.

FO revendique le retour de la masse salariale des universités à l'État et la création de postes, tant dans l'enseignement supérieur que dans la recherche, en fonction des besoins. FO revendique les crédits nécessaires et le retour des crédits de l'ANR et des PIA aux établissements tant pour l'enseignement que la recherche.

FO s'oppose au pacte de responsabilité de 50 Milliards d'économie, contradictoire à toutes ces revendications.

FO a respecté son mandat au CTMESR :

- En votant contre l'arrêté évaluation pour les BIATSS lors du CTMESR du 8 février 2013, arrêté qui met en œuvre l'entretien professionnel et la banalisation des rallongements les carrières (majoration d'ancienneté) ;
- En votant pour une motion demandant l'abandon de la loi Fioraso lors du CTMESR du 23 avril 2013 ;
- En votant contre le décret réformant la PES mais qui maintient le localisme et la remise en cause du statut des chercheurs lors du CTMESR du 15 janvier 2014 ;
- En votant contre le décret imposant la double parité dans la composition de formation restreinte du conseil académique lors du CTMESR du 10 février 2014 ;
- En votant pour le décret augmentant, à titre transitoire, pour une période de trois ans, la proportion de postes offerts au titre de la promotion interne par liste d'aptitude, dans le corps des bibliothécaires et dans celui des bibliothécaires assistants spécialisés lors du CTMESR du 25 mars ;
- En votant contre le décret HCERES qui maintient et aggrave les défauts de l'AERES lors du CTMESR du 26 juin 2014.



La différence, c'est notre indépendance

**Le 4 décembre
aux comités techniques**

**VOTEZ ET FAITES VOTER
FORCE OUVRIÈRE**